

COMMUNIQUE DE PRESSE

Examen Périodique Universel (EPU) : Les Francophones de Flandre ont envoyé leur rapport à l'ONU



Bruxelles, De Haan, Dilbeek, Fourons, Leeuw-Saint-Pierre et Zaventem, le 30 juin 2015 – A l’occasion du deuxième Examen Périodique Universel (EPU) que la Belgique devra passer devant le Conseil des Droits de l’homme en janvier 2016, la « Coalition des associations francophones de Flandre (CAFF) » a fait parvenir sa contribution aux Nations Unies. Ce rapport, auquel ont participé l’**Action Fouronnaise**, l’**Association culturelle de Dilbeek**, l’**Association culturelle de Leeuw-Saint-Pierre**, l’**Association de Promotion des Droits Humains et des Minorités (ADHUM)**, l’**Association pour la Promotion de la Francophonie en Flandre (APFF)** et **Citoyens de Zaventem** « est le fruit du travail de 6 associations représentatives de l’ensemble des francophones de Flandre, en ce compris la périphérie de Bruxelles et l’entité des Fourons » peut-on lire dans l’introduction du document de 10 pages dont nous vous livrons ici quelques extraits :

« Il y a plus de 300.000 citoyens, de langue maternelle française, qui vivent en Flandre. Cette minorité francophone en Flandre (5% de la population) n’est toujours pas reconnue comme telle ni protégée par la Convention-cadre du Conseil de l’Europe pour la protection des minorités nationales.

L’Etat belge n’a pas encore ratifié la Convention-cadre, près de 15 ans, après l’avoir signée. D’ailleurs, le Gouvernement flamand a déclaré plusieurs fois et récemment encore dans son accord de Gouvernement qu’il refuserait cette ratification. (...)

En l’absence de droits reconnus, notamment de disposer de subventions pour leurs activités culturelles et sportives, et que soit mis définitivement fin aux tracasseries administratives imposées par la Région Flamande tant dans les communes à statut linguistique spécial (les communes à facilités) que dans les communes dites “sans facilités”, les francophones de Flandre se sentent menacés d’assimilation forcée. »

Suivent six propositions de recommandations qui devraient aider les experts des pays membres de l’ONU dans leur travail. Ces recommandations qui seront détaillées ultérieurement, à la rentrée, concernent :

- 1) la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ;
- 2) l’identification des minorités nationales ;
- 3) la ratification du Protocole n°12 interdisant toutes discriminations ;
- 4) la mise en place d’un Institut National des Droits de l’Homme (INDH) ;
- 5) la collaboration avec la société civile ;
- 6) les informations sur les droits de l’homme et l’EPU publiées sur le site internet des Affaires étrangères.

Le rapport, dont la version originale est en français, sera également disponible prochainement en anglais.

Contact presse : Edgar FONCK, Spreeuwenlaan 12, B-8420 De Haan, Belgique,
tél. : +32(0)59.23.77.01, portable : +32(0)479.35.50.54, courriel : edgar.fonck@francophonie.be,
site : <http://www.francophonie.be/caff>